

Reclamation de frais de travaux apres resiliation du loyer

Par bach, le 27/07/2009 à 12:06

Bonjour, je suis une étudiante j'avais un loyer de 14 m2 a kremlin-bicetre j'ai payé 422 euro comme mois de garantie et 462 euros de loyer avec les charges durant un an et tis à temps

j'ai quitté au mois de mai

l'agence m'a rien dit à propos des travaux et ils n'ont pas demandé si je veux les faire moimeme

apres deux mois ils m'ont envoyés une facture de 900 euros pour changement moquette et peinture et mise de joints au wc qui n'exsistait pas avant.

pourtant toute l'année il y avait de la moisissure sur les murs qui n'exsistaient pas à la rentrée , bien sur parcequ ils ont fait la peinture avant ma rentrée dans la chambre pour les cacher;

j'ai rien dit à propos de ces moisissures en croyant que c'est l'humidité et ils font ca chaque année et j'ai essayé de les nettoyer moi-meme

et maintenant ils reclament des frais de travaux et ils veulent pas payer le mois de garantie; est-ce fauit-il les payer?

je n'ai pas essayer de les contacter enattendant votre avis

je vous remercie

Par Berni F, le 27/07/2009 à 14:36

Bonjour,

avez vous fait un état des lieux avec l'agence ou le propriétaire lors de votre sortie ?

Par bach, le 27/07/2009 à 15:09

rebonjour

oui iy a un état des lieux avant et après mais ils mentionnent rien pour les moicissures

Par Berni F, le 27/07/2009 à 15:13

et cet état des lieux (celui de sortie) précise quoique ce soit qui puisse justifier des réparations ?